

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture

DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5069, 63.

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

NOTES

Bruxelles, 18-5-1907

A M. G. Lesave

60. rue du Méridien

Sp

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, du tableau

qui fait l'objet de votre lettre
communiquée des 14 et 16 St

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M. Lesave, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5069, 63.

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et
le numéro de la présente

✱

Bruxelles, le

18 mai 1907



Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, du tableau qui fait l'objet de vos
communications des 4 et 16 courant.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retenu au Palais des beaux-arts,
rue du Musée, n° 9, contre la remise
d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre considération distinguée

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

V. Secrétaire

M. Van Mar

A Monsieur G. Lesart

so. rue du Midi

Bruxelles

Je suis Monsieur Dublé
Jusqu'à présent

St Juste Versnoode le 26 Mai
Monsieur

en réponse à votre Honoré du
7 Mai, n° 3069, 63. J'envoie
le Tableau pour examiner
Je demande trois cent francs
pour mon Tableau
en attendant une réponse
Veuillez agréer Monsieur
l'assurance de ma cordiale
distinction et mes remerciements
Faiture Lesard
60 rue du Châteaillon
St Juste Versnoode

Mor

Nom et adresse
de l'expéditeur.
Naam en adres
van den afzender.

Monsieur L. Lebrun
*
Monsieur L. Lebrun
*
Monsieur L. Lebrun

* Indication facultative — Onverplichte opgave.

CARTE POSTALE
POSTKAART

(Côté réservé à l'adresse. — Zijde voor het adres alleen.)



Monsieur Le Secrétaire
Musée Royal
de Peinture et de Sculpture
n° 9 rue Du Musée n° 9
Bruxelles

(*) Cette inscription peut être biffée. — Dat opschrift mag doorgehaald worden.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N^o 5069 63
1

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

7 mai 1907

M. G. D'Assise

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la Commission Directrice examinera volontiers
en vue de son

acquisition éventuelle pour les collections de l'État,
1^{er} tableau

que vous signalez à son attention par votre lettre *communicat*
du 11^{er} A, s'il vous convient de
l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au
Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, M, avoir
lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls,
et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour
l'administration des Musées, aucune sorte d'engage-
ment ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le
prix que vous demandez de l'ouvrage présenté

Veuillez agréer, M. *Musée*, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE

le 6 - MAI 1907

Sous le N°

M. Jordaens van der Veken

Monsieur Le Directeur

Monsieur Jordaens - Je expose en Hollande
quelque chose de votre œuvre en vente
cette peinture - en attendant
une réponse favorable

Recevez mon très grand remerciement
et mes salutations sincères

En votre service

Co. van der Veken

M. Jordaens van der Veken

Nom et adresse
de l'expéditeur.

*Naam en adres
van den afzender.*

* Indication facultative — Overplichte opgave.

Monsieur Lefevre

** Avenue Du Commerce
St Louis*

CARTE POSTALE

POSTKAART

(Côté réservé à l'adresse. — Zijkant voor het adres alleen.)



*à la Direction du
Musée d'Art et d'Histoire
Rue Du Commerce
24*

(*) Cette inscription peut être biffée. — Dat opschrift mag doorgedaald worden.